

2024

Règlement du concours de création de Logo



Venez découvrir notre site et
inscrivez-vous :



Sommaire

I.	Généralités	2
A.	Qui sont les Cancoires ?.....	2
B.	Pourquoi ce concours ?	2
C.	Comment participer ?.....	2
D.	Déroulement du concours :.....	2
II.	Règlement du Concours de Design - Création de Logo	3
A.	Objectif du Concours :	3
B.	Organisateur du concours :.....	3
C.	Conditions de Participation :	3
D.	Processus de Sélection :	4
E.	Prix :.....	4
F.	Soumission des propositions :	4
G.	Propriété Intellectuelle :	4
H.	Dates à respecter :.....	4
I.	Annnonce des Gagnants :	5
J.	Dispositions Générales :.....	5

I. Généralités

A. Qui sont les Cancoires ?

Les Cancoires Indépendants de Belmont (CIB) ont été créés fin 2015, afin de répondre à l'introduction, en 2016, du système proportionnel pour les communes dépassant le seuil de 3'000 habitants.

En créant le groupement des « Cancoires Indépendants », nous avons voulu perpétuer l'esprit d'ouverture qui a prévalu lorsque les partis politiques n'existaient pas à Belmont.

Un groupement indépendant offre les opportunités suivantes :

- Une alternative à ceux qui ne voient pas l'intérêt de faire partie d'un parti politique traditionnel au niveau communal
- Une réponse aux réticences de beaucoup de concitoyens à « entrer en politique »

B. Pourquoi ce concours ?

Favoriser l'engagement des jeunes citoyens constitue une priorité pour CIB. Les opinions et les convictions se forment dès le plus jeune âge et avec une volonté manifeste de provoquer des changements positifs.

À travers ce concours, notre objectif est de donner aux jeunes l'opportunité d'exprimer leurs talents et leurs idées à travers le prisme artistique. Nous croyons fermement en leur capacité à insuffler de nouvelles idées. Ce concours représente une plateforme pour cultiver leur créativité et encourager leur engagement citoyen.

C. Comment participer ?

Les inscriptions au concours sont ouvertes jusqu'au 31.5.2024. Les candidatures peuvent se faire seul ou en groupe (2 ou 3 participants maximum par groupe).

Une fois le règlement du concours accepté, tu recevras une confirmation d'inscription et une invitation à la séance d'information.

D. Déroulement du concours :

09.6.2024 : Fermeture des inscriptions au concours.

19.6.2024 : Séance d'information. Tu recevras une convocation par email avec le lieu et l'horaire

15.8.2024 : Dernier délai pour déposer une proposition de logo

31.08.2024 : Première délibération du jury : 4 dossiers seront sélectionnés

4.9.2024 : Séance d'information pour les 4 finalistes

30.9.2024 : Dernier délai pour déposer la version finale des projets

10.10.2024 : Cérémonie de présentation des projets et remise des prix

II. Règlement du Concours de Design - Création de Logo

A. Objectif du Concours :

Le concours vise à concevoir un nouveau logo pour le groupement politique des Cancoires Indépendants de Belmont-sur-Lausanne (CIB).

Il est important de noter que le logo créé appartiendra exclusivement au CIB. Aucune compensation financière ou autre forme de rémunération ne sera accordée pour son utilisation.

Le CIB se réserve le droit, sans obligation, d'utiliser le logo dans ses communications, sur son site internet ou dans tout autre contexte jugé pertinent par le parti.

B. Organisateur du concours :

L'organisateur du concours est le comité représentant les Cancoires Indépendants de Belmont-sur-Lausanne.

C. Conditions de Participation :

Les participants doivent avoir 12 ans révolus et moins de 18 ans au moment de leur première inscription. L'accord du responsable légal est obligatoire pour leur inscription.

Les participants doivent avoir leur domicile principal à Belmont-sur-Lausanne. En cas d'inscription en groupe, au moins la moitié du groupe doit être domicilié sur Belmont. Les groupes de plus de 3 participants ne sont pas admis.

D. Processus de Sélection :

Le concours se divise en deux étapes distinctes.

Durant le premier tour, tous les participants sont encouragés à soumettre leurs créations de logos.

Dans un second temps, un jury sélectionnera quatre logos parmi toutes les propositions soumises, afin de les évaluer plus attentivement. Les participants sélectionnés seront ensuite invités à présenter leur logo devant le jury, qui procédera ensuite à leur délibération pour désigner le gagnant.

E. Prix :

Chaque participant sélectionné pour le deuxième tour recevra un prix de 50 CHF.

Le gagnant final, choisi par le jury, recevra un prix de 400 CHF.

La participant ou gagnant s'entend par projet. En cas d'inscription en groupe, les prix devront être partagés.

F. Soumission des propositions :

Les participants devront soumettre leurs propositions de logo par voie électronique à l'adresse spécifiée avant la date limite de soumission indiquée.

Les logos seront soumis sous format numérique vectoriel ou matriciel, de préférence SVG, EPS, INX, JPG, PNG, PSD, GIF, TIFF et PDF. D'autres formats pourront également être suggérés, mais devront être validés auprès du comité.

Les participants ne pourront pas recourir à l'aide d'une personne non inscrite au concours ou d'une intelligence artificielle. Aucun plagiat ne sera toléré et entraînera l'exclusion immédiate du concours.

G. Propriété Intellectuelle :

En soumettant leur proposition, les participants acceptent de céder tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à leur création à l'organisateur du concours, CIB.

H. Dates à respecter :

09.6.2024 : Fermeture des inscriptions au concours.

19.6.2024 : Séance d'information. Tu recevras une convocation par email avec le lieu et l'horaire

- 15.8.2024 : Dernier délai pour déposer une proposition de logo
- 31.08.2024 : Première délibération du jury : 4 dossiers seront sélectionnés
- 4.9.2024 : Séance d'information pour les 4 finalistes
- 30.9.2024 : Dernier délai pour déposer la version finale des projets
- 10.10.2024 : Cérémonie de présentation des projets et remise des prix

I. Annonce des Gagnants :

Les gagnants seront annoncés publiquement lors d'une cérémonie spéciale de remise des prix, dont la date sera communiquée ultérieurement.

Jury :

Le jury sera composé de membres désignés par CIB. Leurs décisions seront finales et sans appel.

J. Dispositions Générales :

Les participants doivent respecter toutes les lois et règlements applicables lors de la création de leur logo.

Le CIB se réserve le droit de disqualifier toute proposition ne respectant pas les conditions du concours ou jugée inappropriée.

Les participants de ce concours acceptent toutes les conditions énoncées dans ce règlement.

Le 5.5.2024,

À Belmont-sur-Lausanne

SIGNATURE CIB 

Participant (s) et représentant légal

Nom / prénom	Signature participant	du	Nom / prénom du représentant légal	Signature du représentant légal